

STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES REPRISES D'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI AU 4^e TRIMESTRE 2018



1 MILLION

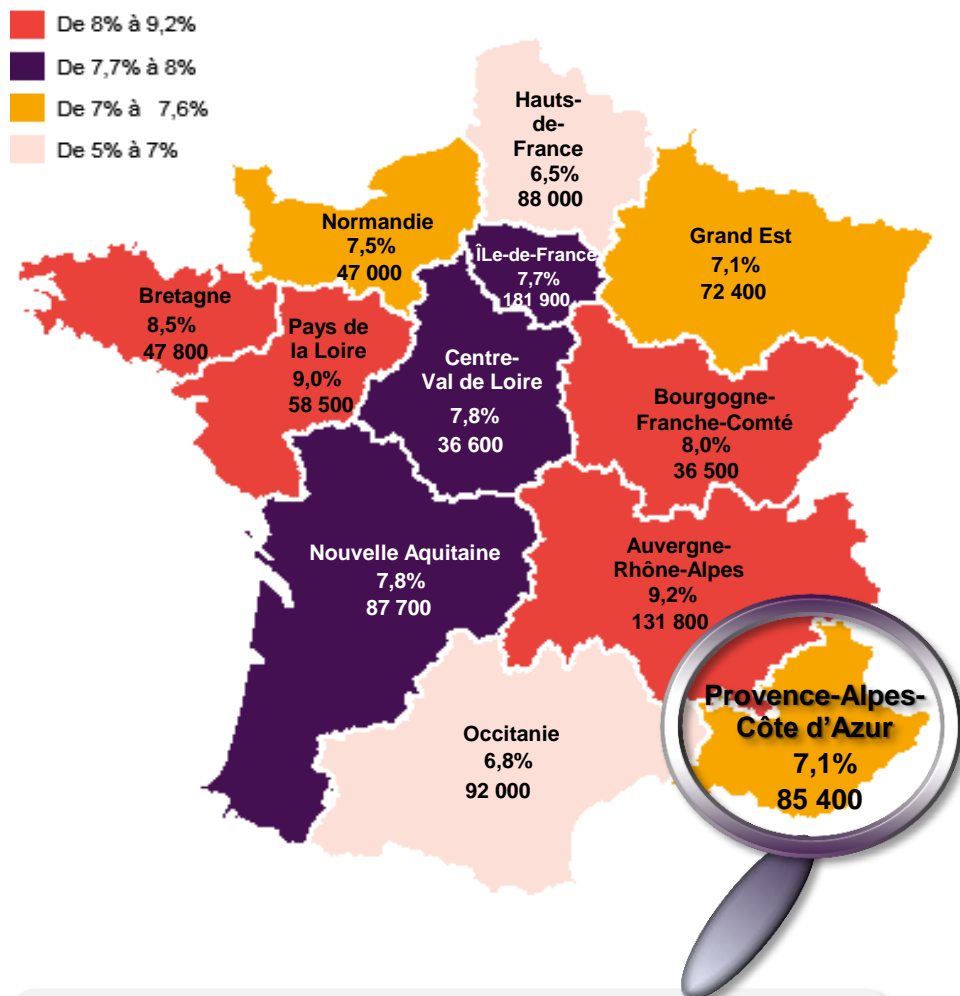


de demandeurs d'emploi en catégories A et B ont repris un emploi d'au moins un mois en France, dont **85 400** en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

BAISSE DES REPRISES D'EMPLOI EN FRANCE

En France, au cours du 4^e trimestre 2018, 999 800 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A et B ont repris un emploi d'un mois ou plus, en diminution de -0,4% par rapport au 4^e trimestre 2017. Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B s'améliore de -1,1%.

Carte 1 : Taux et volumes des reprises d'emploi selon les régions



Le nombre de reprises d'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B par région au 4^e trimestre 2018 permet d'apprécier réellement la propension à retrouver un emploi. Cinq régions, en dehors des DROM, sont en dessous du taux national (7,4%) :

- Corse 5,5%,
- Hauts-de-France 6,5%,
- Occitanie 6,8%,
- Provence-Alpes-Côte d'Azur 7,1%,
- Grand Est 7,1%.

Dans l'ensemble des régions, le taux reste stable entre le 4^e trimestre 2017 et le 4^e trimestre 2018. Seuls le Centre-Val de Loire et la Corse enregistrent une légère baisse (resp. -0,1 pt et -0,2 pt)

Dans le classement des régions, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se place en 9^e position pour le taux de reprises d'emploi (7,1%, ex-aequo avec Grand-Est) et en 6^e position pour son volume de reprises d'emploi (85 400).

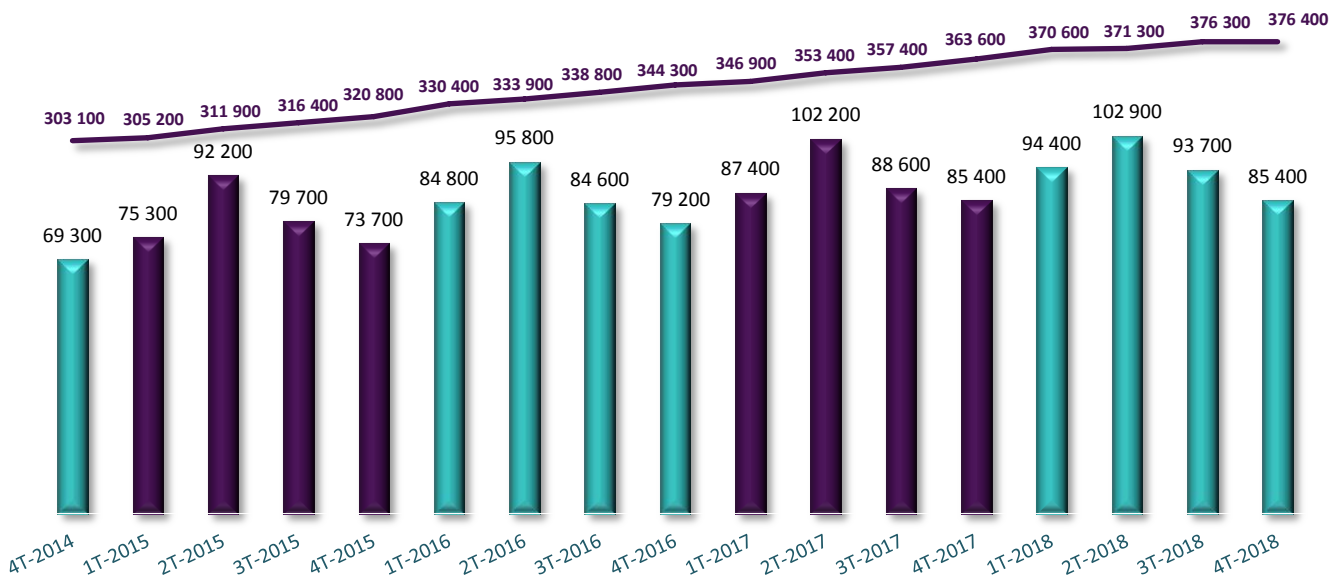
STABILITÉ DES REPRISES D'EMPLOI EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Au cours du 4^e trimestre 2018, plus de 85 400 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A et B ont accédé à un emploi d'un mois ou plus, soit une hausse de +0,1% par rapport au 4^e trimestre 2017. Sur 12 mois glissants, cela représente près de 376 400 reprises d'emploi (+3,5% par rapport à l'année précédente). Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A et B diminue de -0,2%.

Le nombre de reprises d'emploi connaît des fluctuations saisonnières importantes [cf. graphique 1] : on observe en particulier un pic d'accès à l'emploi au deuxième trimestre, et à l'inverse un creux au quatrième trimestre.

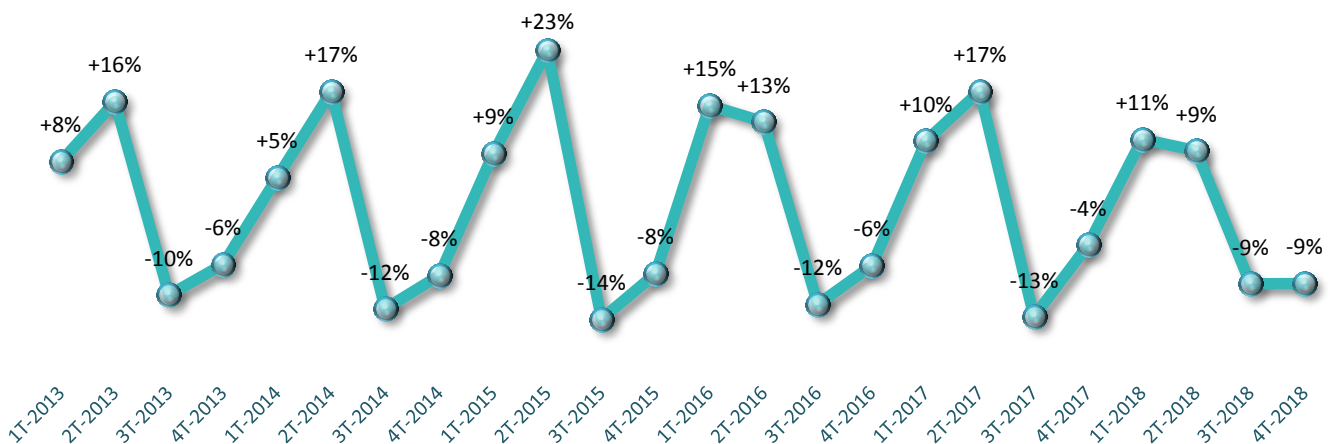
Au regard des évolutions trimestrielles, le constat précédent se visualise par des augmentations sur les premiers et seconds trimestres et par des diminutions sur les troisièmes et quatrièmes trimestres de chaque année [cf. graphique 2].

Graphique 1 : Nombre trimestriel de reprises d'emploi des demandeurs d'emploi et courbe en cumul sur 12 mois glissants



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (AcoSS – CCMSA). Données brutes, Provence-Alpes-Côte d'Azur

Graphique 2 : Évolution trimestrielle des reprises d'emploi des demandeurs d'emploi



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (AcoSS – CCMSA). Données brutes, Provence-Alpes-Côte d'Azur

Définition : La mesure de l'accès ou du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi demandeurs d'emploi est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) transmises par les employeurs à l'ACOSS et la CCMSA, et les données de Pôle emploi (pour les emplois non salariés, salariés de particuliers employeurs, salariés en contrat de droit public ou de droit d'un pays étranger). Le nombre de reprises d'emploi est mesuré pour les demandeurs d'emploi en catégories A ou B ayant une DPAE d'un mois ou plus, sortants des listes en déclarant une reprise d'emploi, ou basculant sous certaines conditions en catégories C ou E (cf. annexe 4 méthode).

LES JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI ET LES MOINS D'UN AN D'ANCIENNETÉ ENREGISTRENT UN MEILLEUR TAUX DE REPRISES D'EMPLOI

Sur le 4^e trimestre 2018, plus de 16 800 jeunes de moins de 25 ans ont repris un emploi et leur volume diminue de -0,1% par rapport à la même période en 2017 (le nombre de demandeurs d'emploi cat. A et B de cette tranche d'âge augmente de +1%). Plus de 54 800 concernent les 25 à 49 ans (-0,3% vs -1,1% pour le nombre de demandeurs d'emploi cat. A et B) et plus de 13 800 des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus (+1,8% vs +1% pour les demandeurs d'emploi cat. A et B).

Les demandeurs d'emploi de plus d'un an profitent davantage des reprises d'emploi que ceux de moins d'un an (+5,6% vs -2,6%).

[cf. tableau 1].

Les données par domaines professionnel ne sont pas disponibles.

Tableau 1 : Nombre et évolution des reprises d'emploi des demandeurs d'emploi en catégories A ou B selon leurs caractéristiques

		4T-2018				Evolutions annuelles 4T-2018 /4T-2017		
		Nombre de reprises d'emploi	Cumul 12 mois glissants	Taux de reprises d'emploi ^(a)	Tendance ^(b)	Contribution à la tendance	Reprises d'emploi	DEFM Cat. A,B
Reprises d'emploi pour les demandeurs d'emploi en catégorie A et B		85 428	376 395	7,1%	+3,5%	+3,5%	+0,1%	-0,2%
dont demandeurs d'emploi								
Tranches d'âge	de moins de 25 ans	16 803	63 615	11,0%	+2,1%	+0,4%	-0,1%	+1,0%
	de 25 à 49 ans	54 820	245 694	7,9%	+2,5%	+1,7%	-0,3%	-1,1%
	de 50 ans ou plus	13 805	67 085	4,2%	+8,8%	+1,4%	+1,8%	+1,0%
Ancienneté	depuis moins d'un an	56 356	249 319	8,3%	-0,0%	-0,0%	-2,6%	-4,0%
	depuis un an ou plus	29 072	127 076	5,9%	+11,3%	+3,5%	+5,6%	+5,4%
	<i>dont plus de deux ans</i>	<i>13 917</i>	<i>59 516</i>	<i>5,4%</i>	<i>+9,5%</i>	<i>+1,3%</i>	<i>+8,4%</i>	<i>+6,4%</i>
Sexe	hommes	43 970	196 708	7,6%	+2,6%	+1,4%	-1,7%	-1,5%
	femmes	41 458	179 687	6,9%	+4,6%	+2,2%	+2,0%	+1,0%

^(a)Le taux des reprises d'emploi est le nombre de reprises d'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B

^(b)La tendance est l'évolution sur le cumul de 12 mois glissants entre la période étudiée et la même période de l'année précédente.

^(c)Données non significatives

Suite à un problème d'alimentation des qualifications des demandeurs d'emploi, celles-ci ne sont pas détaillées ce trimestre

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA). Données brutes, Provence-Alpes-Côte d'Azur

ZOOM SUR LES DÉPARTEMENTS

Sur le 4^e trimestre 2018, les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes concentrent près des deux tiers des reprises d'emploi en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, tout comme la DEFM catégorie A et B [cf. tableau 2].

Tableau 2 : Répartition départementale du nombre de reprises d'emploi

Département	4 ^e trimestre 2018					
	Nombre de reprises d'emploi sur le trimestre	Poids / région	Cumul sur 12 mois glissants	Poids / région	Tendance	Contribution à la tendance
Alpes-de-Haute-Provence	2 895	3,4%	12 576	3,3%	+5,0%	+0,2%
Hautes-Alpes	4 874	5,7%	14 421	3,8%	+3,5%	+0,1%
Alpes-Maritimes	18 137	21,2%	84 106	22,3%	+2,8%	+0,6%
Bouches-du-Rhône	33 609	39,3%	142 893	38,0%	+3,7%	+1,4%
Var	16 071	18,8%	77 705	20,6%	+3,0%	+0,6%
Vaucluse	9 843	11,5%	44 693	11,9%	+5,0%	+0,6%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	85 428	100,0%	376 395	100,0%	+3,5%	+3,5%

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA). Données brutes, Provence-Alpes-Côte d'Azur

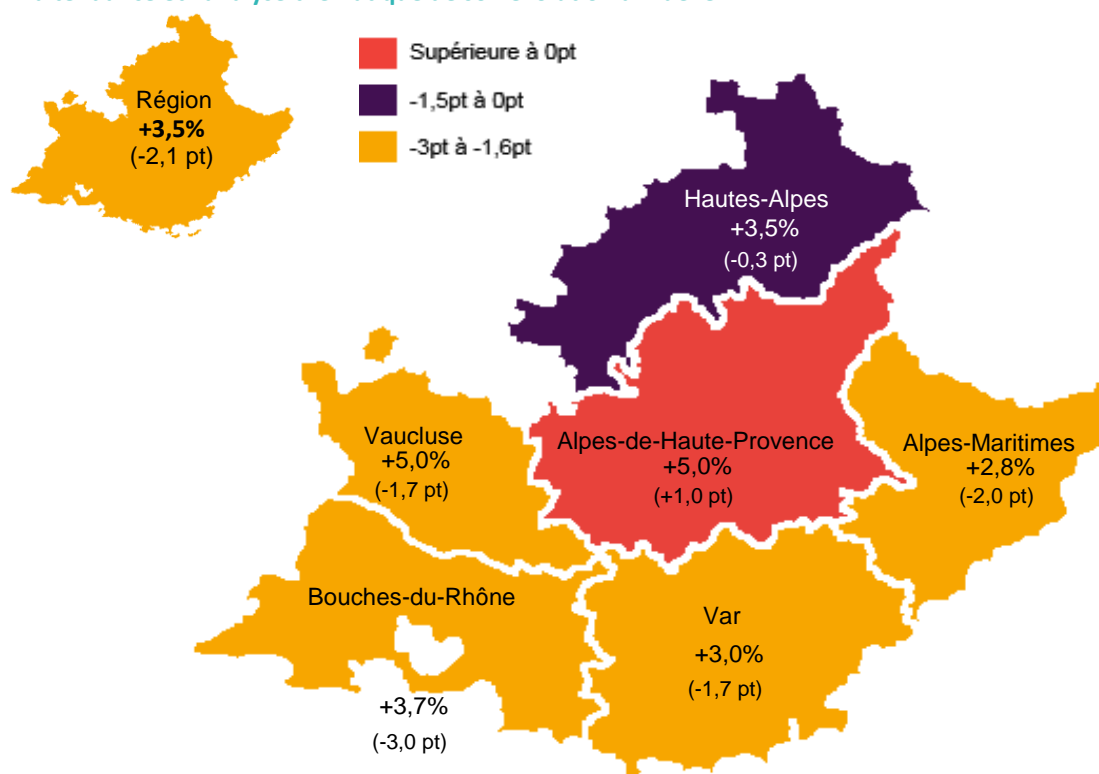
L'évolution annuelle du flux des reprises d'emploi, au sein de la région, est supérieure à celle du nombre de demandeurs d'emploi cat. A et B (+0,1% VS -0,2%). La moitié des départements bénéficie d'une évolution annuelle des reprises d'emploi supérieure à celle des demandeurs d'emploi [cf. tableau 3] :

Tableau 3 : Évolutions annuelles du nombre des reprises d'emploi et des demandeurs d'emploi (4T-2018 / 4T-2017)

	Dpt.04	Dpt.05	Dpt.06	Dpt.13	Dpt.83	Dpt.84	Paca
Reprises d'emploi	+0,2%	+0,8%	-0,6%	+0,1%	-0,8%	+2,2%	+0,1%
DEFM cat. A,B	+0,5%	+1,6%	-1,3%	-0,1%	-0,0%	+0,2%	-0,2%

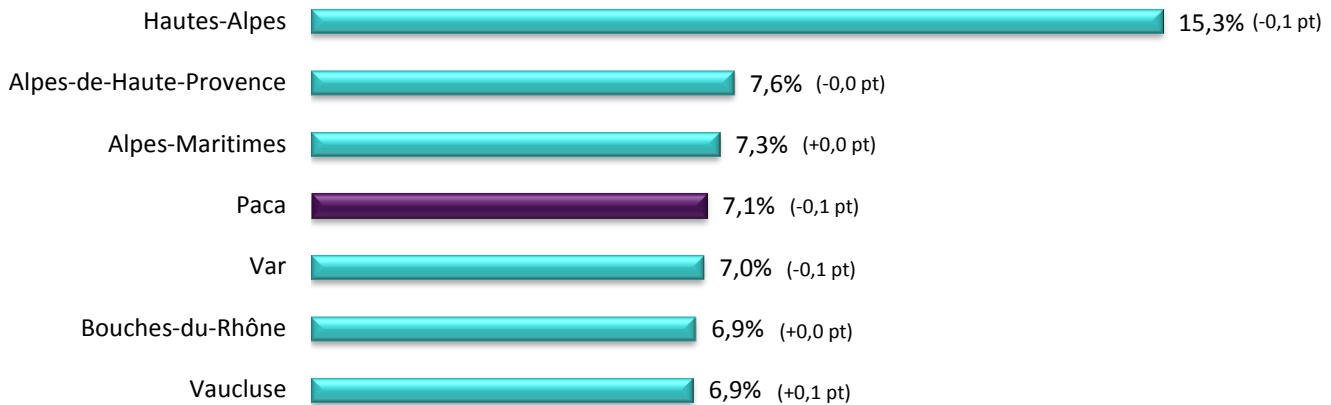
La "tendance" est l'évolution sur le cumul de 12 mois glissants entre la période étudiée et la même période de l'année précédente. Au 4^e trimestre 2018, la tendance en Provence-Alpes-Côte d'Azur est de +3,5% [cf. carte 2]. La moitié des départements de la région bénéficie d'une évolution plus importante (de +3,7% à +5%). La comparaison annuelle de la tendance au 4^e trimestre 2018 par rapport à celle du 4^e trimestre 2017 montre qu'elle diminue légèrement sur la région (-2,1 pts) et sur la majorité des départements sauf celui des Alpes-de-Haute-Provence.

Carte 2 : La tendance et l'analyse thématique de son évolution annuelle



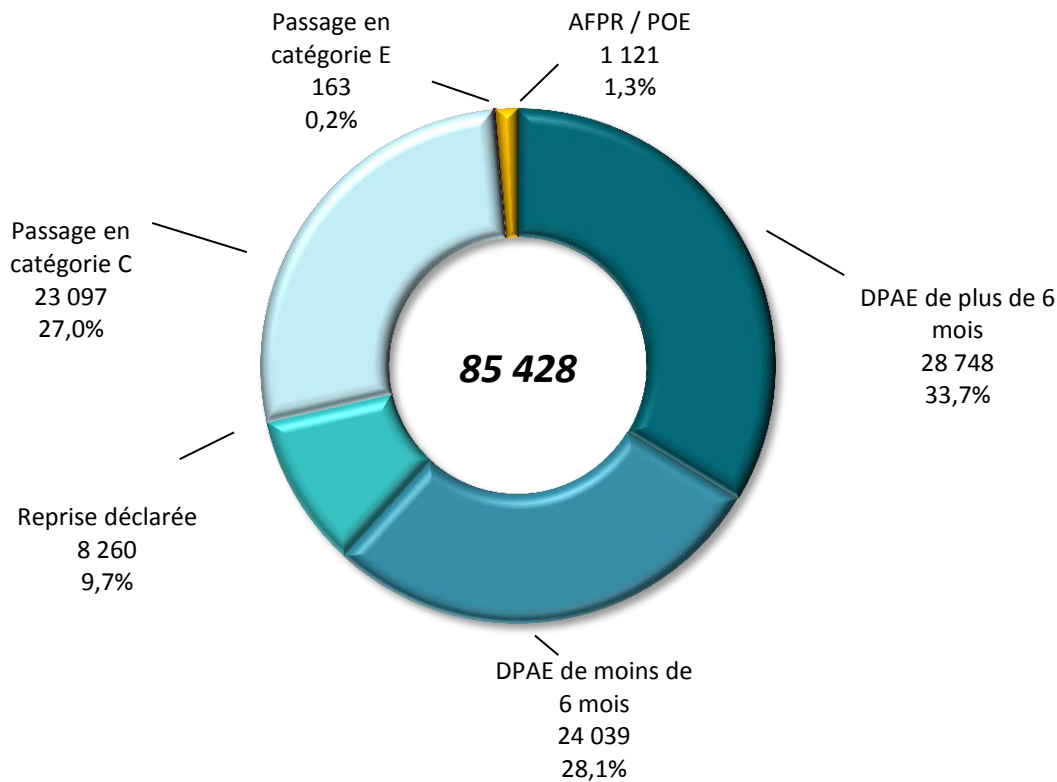
Le nombre de reprises d'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B par département au 4^e trimestre 2018 permet d'apprécier la propension à retrouver un emploi [cf. graphique 3]. Les Hautes-Alpes enregistrent le plus fort taux de reprises d'emploi de la région. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le taux évolue légèrement à la baisse sur un an (-0,1 pt), la moitié des départements reste stable.

Graphique 3 : **Nombre de reprises d'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B par département ainsi que son évolution annuelle.**



Sur le 4^e trimestre 2018, les déclarations préalables à l'embauche d'un mois ou plus représentent près des deux tiers des reprises d'emploi détectées pour les demandeurs d'emploi [cf. tableau 4]. Plus d'une sur quatre sont repérées par une bascule en catégorie C⁽¹⁾, et près d'une sur dix par une reprise d'emploi déclarée ou une bascule en catégorie E⁽²⁾. Les passages en AFPR ou POE individuelle contribuent minoritairement au nombre de reprises d'emploi détecté (1,3%).

Graphique 4 : **Composition du nombre des reprises d'emploi (volume et part)**



⁽¹⁾ Certaines de ces bascules en catégorie C sont associées à une DPAE d'emploi intérimaire (pour lesquelles la durée n'est pas renseignée). Cela représente en moyenne de l'ordre de 8,2% des reprises d'emploi en France. En revanche, lorsque les bascules en catégorie C sont associées à une DPAE en CDD de moins d'un mois, elles ne sont pas comptabilisées dans cet indicateur.

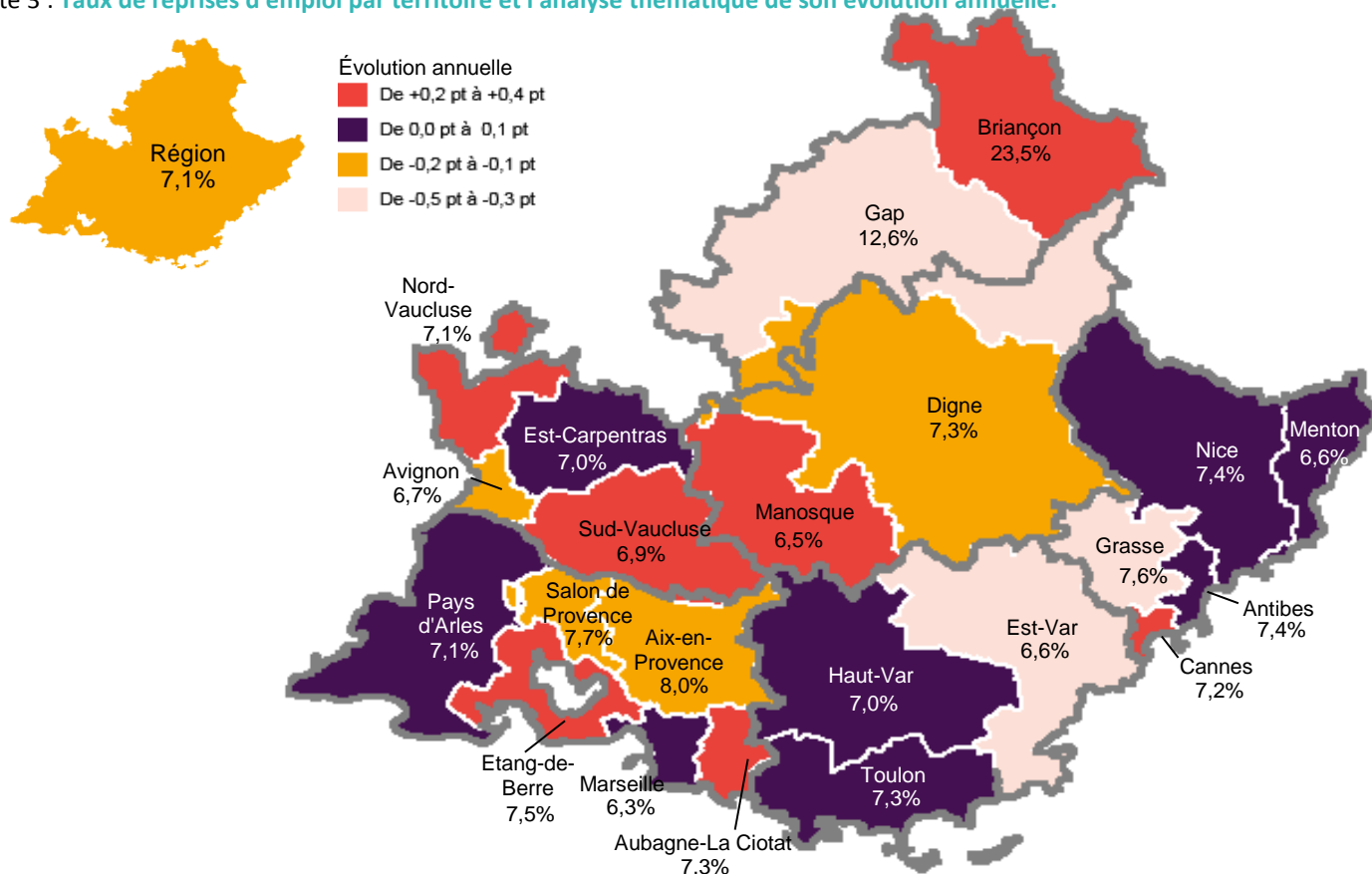
⁽²⁾ L'ordre de priorité dans la construction du nombre de reprises d'emploi explique la faible proportion de sorties pour reprise d'emploi déclarée. En effet, un demandeur qui possède une DPAE et renseigne dans le même temps une sortie pour reprise d'emploi sera compté dans le nombre de reprises d'emploi comme possédant une DPAE.

ANNEXE 1 - RÉPARTITION PAR TERRITOIRE DU NOMBRE DE REPRISSES D'EMPLOI

		4 ^e trimestre 2018						
Dpt	Territoires*	Taux de reprises d'emploi	Nombre de reprises d'emploi sur le trimestre	Poids / Dpt	Evolution annuelle 4T-2018 / 4T-2017	Cumul sur 12 mois glissants	Poids / Dpt	Tendance
Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes		11,1%	7 769	100%	+0,5%	26 997	100%	+4,2%
	Briançon	23,5%	2 384	31%	+4,7%	5 806	22%	+4,0%
	Digne	7,3%	1 356	17%	-2,5%	6 027	22%	+5,0%
	Gap	12,6%	2 806	36%	-3,1%	9 227	34%	+2,4%
	Manosque	6,5%	1 223	16%	+5,2%	5 937	22%	+6,5%
Alpes-Maritimes		7,3%	18 137	100%	-0,6%	84 106	100%	+2,8%
	Antibes	7,4%	3 661	20%	+1,0%	17 254	21%	+3,2%
	Cannes	7,2%	3 245	18%	+3,1%	15 806	19%	+5,8%
	Grasse	7,6%	1 595	9%	-4,6%	7 167	9%	+2,7%
	Menton	6,6%	1 034	6%	-5,2%	5 117	6%	+0,3%
	Nice	7,4%	8 601	47%	-1,3%	38 763	46%	+1,8%
Bouches-du-Rhône		6,9%	33 609	100%	+0,1%	142 893	100%	+3,7%
	Aix-en-Provence	8,0%	4 820	14%	-1,7%	19 604	14%	+1,1%
	Aubagne-La Ciotat	7,3%	2 413	7%	+3,0%	10 630	7%	+4,4%
	Etang-de-Berre	7,5%	5 836	17%	-0,1%	25 252	18%	+2,9%
	Marseille	6,3%	15 920	47%	+0,7%	65 774	46%	+5,0%
	Pays d'Arles	7,1%	2 798	8%	-0,4%	13 888	10%	+4,3%
	Salon de Provence	7,7%	1 822	5%	-2,0%	7 744	5%	-0,2%
Var		7,0%	16 071	100%	-0,8%	77 705	100%	+3,0%
	Est Var	6,6%	4 428	28%	-3,1%	24 987	32%	+3,8%
	Haut-Var	7,0%	2 952	18%	+0,0%	13 158	17%	+3,9%
	Toulon	7,3%	8 690	54%	+0,2%	39 560	51%	+2,1%
Vaucluse		6,9%	9 843	100%	+2,2%	44 693	100%	+5,0%
	Avignon	6,7%	3 594	37%	-0,9%	15 884	36%	+4,0%
	Est-Carpentras	7,0%	1 843	19%	+1,8%	8 476	19%	+6,8%
	Sud-Vaucluse	6,9%	2 404	24%	+5,0%	11 583	26%	+5,5%
	Nord-Vaucluse	7,1%	2 003	20%	+5,1%	8 750	20%	+4,3%
Provence-Alpes-Côte d'Azur		7,1%	85 428	100%	+0,1%	376 395	100%	+3,5%

*Pôle emploi n'a pas retenu le découpage des zones d'emploi INSEE dans l'élaboration des bassins d'emploi, c'est une notion ressemblante mais différente. Il s'agit d'un regroupement économique homogène d'agences Pôle emploi.

Carte 3 : Taux de reprises d'emploi par territoire et l'analyse thématique de son évolution annuelle.



MÉTHODE

Les informations présentes dans le système d'information de Pôle emploi ne suffisent pas, à elles seules, à repérer correctement l'ensemble des retours vers l'emploi des demandeurs d'emploi. En effet, certains demandeurs d'emploi retrouvant un emploi cessent d'actualiser leur inscription et sortent ainsi des listes, sans pour autant déclarer à Pôle emploi la reprise d'emploi. L'enquête trimestrielle réalisée par Pôle emploi et la Dares sur les sortants des listes montre ainsi qu'environ la moitié des sortants pour défaut d'actualisation, et un tiers des sortants pour autres cas (le plus souvent après une non réponse à convocation), sont en fait des sorties pour reprise d'emploi. (Pour plus d'information cliquer [ICI](#)).

Description de la DPAE

La DPAE est une déclaration obligatoire, qui doit être transmise à l'Acoss ou à la CCMSA par l'employeur dans les huit jours qui précèdent l'embauche. Les DPAE concernent l'ensemble des embauches, à l'exception des particuliers employeurs ou des employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public⁽¹⁾. On estime généralement que l'embauche est effective pour plus de 95% des DPAE déposées. (Pour plus d'information consulter : <http://www.acoss.fr/home/observatoire-economique/publications/acoss-stat/acoss-stat-n207.html>).

La DPAE comprend des informations sur :

- l'établissement recruteur (identification, secteur d'activité) ;
- le salarié (identification, sexe, âge) ;
- le contrat de travail (nature, durée et date d'embauche).

Les établissements de travail temporaire transmettent en début de mission une DPAE spécifique. Celle-ci ne comprend pas la durée de la mission d'intérim.

La mesure du nombre de reprises d'emploi

Les DPAE n'étant pas exhaustives, le nombre de reprise d'emploi est construit en complétant l'information contenue dans les DPAE par d'autres informations disponibles dans les fichiers de Pôle emploi. Seuls les retours à l'emploi pour une durée supérieure ou égale à un mois sont pris en compte.

Le nombre de reprises d'emploi pour le mois M est ainsi mesuré comme le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B⁽²⁾ au cours du mois M-1 qui :

- ont une DPAE de plus d'un mois (CDI ou CDD de plus d'un mois) au cours du mois M, ou M+1 (sans être inscrit en catégories A ou B en M) ;
- ou sont repérés comme reprenant un emploi de plus d'un mois au cours du mois M parce qu'ils :
 - sont sortis des listes pour reprise d'emploi déclarée au cours du mois M ;
 - ou ont basculé en catégorie E au cours du mois M ;
 - ou ont basculé en catégorie C au cours du mois M sans revenir en catégories A ou B au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1⁽³⁾
 - sont entrés en Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) ou en Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) individuelle, ces actions étant conditionnelles à un engagement de recrutement.

⁽¹⁾ En revanche, l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé.

⁽²⁾ Cf. page 8.

⁽³⁾ Ce seuil de 70 h vise à limiter la prise en compte de passages de catégorie B en catégorie C due à une légère augmentation de la durée travaillée d'un mois à l'autre dans un même emploi.

MÉTHODE (SUITE)

L'ensemble de ces règles est appliquée de façon à éviter tout double compte (reprise d'emploi durable mesurée deux mois successifs pour une même reprise d'emploi). De plus, lorsque la reprise d'emploi est repérée par une sortie des listes pour reprise d'emploi déclarée, ou une bascule en catégorie C ou E, elle n'est pas prise en compte lorsqu'elle est associée à une DPAE de moins d'un mois.

Cet indicateur permet ainsi d'approcher précisément le nombre de reprise d'emploi à partir de données administratives, disponibles rapidement et sur un champ exhaustif.

Les catégories statistiques de demandeurs d'emploi

On distingue les 5 catégories suivantes de demandeurs d'emploi :

- Catégorie A demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi au cours du mois.
- Catégorie B demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois).
- Catégorie C demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois).
- Catégorie D demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP) ou en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi.
- Catégorie E demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

EN SAVOIR PLUS

Nous contacter : statistiques.13992@pole-emploi.fr

Retrouver plus d'informations sur : → www.pole-emploi.org
→ pole-emploi.fr/région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Directeur de la publication
Thierry LEMERLE

Directeurs de la rédaction
Jean-Marie ROSSICH, Nicolas BIANCO

Réalisation : Thierry LANÇON
Direction de la Stratégie, Innovation et Lab
Service Statistiques, Études et Évaluations

Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur
34 rue Alfred Curtel
13010 Marseille

www.pole-emploi.org

